

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2026

Décision du 13 août 2026

08.2026-02	INFORMATIQUE Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable : renouvellement de licences du logiciel AutoCAD
------------	---

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°05.05.2026-01 du Conseil communautaire en date du 5 mai 2026 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

CONSIDERANT la nécessité pour le service patrimoine d'utiliser un logiciel de conception assistée par ordinateur pour la consultation et la création de plans,

CONSIDERANT la nécessité de renouveler quatre licences annuelles du logiciel AutoCAD de l'éditeur Autodesk,

CONSIDERANT que la société ESI Pays de la Loire, sise 5 allée de la Maladrie – 44120 Vertou, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de contractualiser avec la société avec la société ESI Pays de la Loire, sise 5 allée de la Maladrie – 44120 Vertou pour un montant de 7 940,00 € HT soit 9 528,00 € TTC pour une durée d'un an.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.
« Pour extrait conforme au registre »

A Clisson
Le 13/08/2026
Jérôme LETOURNEAU
Président

